

**Cadre réservé à l'ANPE**

N° Enregistrement \_\_\_\_\_

du \_\_\_\_\_

**CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE**

**(Travailleur Nigérien)**

**Entre les soussignés :**

Nom ou Raison Sociale :.....

BP :..... Tel :..... Fax :.....

Siège social (localité) :.....

**dénommé l'employeur,**

**Et**

Mr/Mme.....

Né le .....à.....

Résidant habituellement à :.....

Adresse :.....

**dénommé le travailleur,**

ayant légalement à sa charge.....

..... son épouse,

née le.....à.....

et ses enfants mineurs :

**Prénoms Date et lieu de naissance**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Mr/Mme.....se déclare libre de tout engagement et donne son plein consentement aux clauses du présent contrat de travail.

Établi en cinq exemplaires, le présent contrat est régi par les dispositions de la loi N°2012-45 du 25septembre 2012, portant code du travail de la république du Niger, les décrets et arrêtés d'application ainsi que la convention collective interprofessionnelle (CCI) du 07 Mai 2022.

## **Article 2 : Objet du Contrat**

Mr/Mme..... Est engagé(e) en qualité de :  
.....

Il/Elle exercera ses fonctions sous le contrôle de ses supérieurs hiérarchiques et aussi partout où besoin se fera sentir.

Il est classé à la..... Catégorie de la Convention Collective Interprofessionnelle.

## **Article 1 : Durée du contrat**

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Il prend effet à compter de.....

Il est convenu entre les deux parties, une période d'essai de.....

Cette période d'essai ne peut porter, renouvellement compris, que sur période maximale de six (6) mois.

Au cours ou à terme, aussi bien de la première période d'essai que de son renouvellement, chacune des deux parties garde la faculté de mettre fin au présent contrat sans avoir à exécuter un préavis ou à donner une indemnité compensatrice.

## **Article 3 : Salaire**

Le salaire mensuel de base de Mr/Mme....., pour un horaire de travail de 40 heures ou une durée considérée comme équivalente est fixé à (en toute lettre) :.....

A ce salaire s'ajoutent les primes et indemnités suivantes :

Prime / indemnité de..... Montant.....

Prime / indemnité de..... Montant.....

Prime / indemnité de..... Montant.....

Prime / indemnité de..... Montant.....

## **Article 4 : Obligations des parties**

### a) **L'employeur a l'obligation :**

- de fournir le travail convenu et au lieu convenu ;
- de payer les salaires à termes échus ;

- d'immatriculer le salarié à la caisse nationale de sécurité sociale et d'y verser les cotisations sociales ;
- de traiter le travailleur avec dignité, interdire toute forme de violence physique ou morale ;
- de déclarer à la CNSS et à l'inspection du travail tout accident de travail ou maladies professionnelles survenu au salarié ;

**b) Obligations de L'employé:**

Monsieur (madame) .....doit toute son activité professionnelle à l'entreprise. A ce titre, il (elle) doit notamment :

- exécuter personnellement le travail pour lequel il (elle) a été embauché(e) et avec soin ;
- prendre soin du matériel et de l'outillage qui lui sont confiés ;
- exécuter les instructions de ses supérieurs hiérarchiques,
- respecter le règlement intérieur de l'entreprise (les horaires de travail les consignes d'hygiène et de sécurité, la discipline) ;
- enfin, il est astreint aux obligations de secret professionnel et de non concurrence.

**Article 5 : Clause anti-corruption**

L'employé s'engage dans l'exercice de ses fonctions à ne pas offrir à des tiers, et/ou à ne pas solliciter, accepter ou se faire promettre pour lui ou pour autrui directement ou indirectement des dons ou autres avantages considérés ou pouvant être considérés comme une pratique illégale ou de corruption.

**Article 6 : Congés payés**

Le travailleur bénéficie chaque année d'un congé payé fixé conformément aux dispositions des articles 116 et suivants du code du travail et des articles 61 et 62 de la convention Collective Interprofessionnelle.

**Article 7 : Résiliation du contrat**

Le présent contrat de travail peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de.....mois, signifié par écrit et motivé conformément aux articles 88 et suivants du code du travail et l'annexe I de la convention collective interprofessionnelle. Il peut également être résilié sans préavis en cas de faute lourde de l'une ou de l'autre partie, sous réserve de l'appréciation de la faute par la juridiction compétente (tribunal du travail).

**Article 8 : Règlement des différents**

Tout litige né de l'exécution du présent contrat sera réglé à l'amiable.

A défaut, il sera soumis à l'inspection du travail conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 9: Enregistrement**

Le présent contrat sera soumis au contrôle de conformité et à l'enregistrement de l'agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE), à la diligence de l'employeur.

***Fait à Niamey, le...../ ...../ .....***

**L'EMPLOYE(Lu et approuvé)**

**L'EMPLOYEUR**

**VISA DE L'ANPE**